



# TILSYNSRÅDET FOR KRIMINALOMSORGEN

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU SERVICE CORRECTIONNEL

**(+47) 40 40 78 87**

(Ouvert lundi, mercredi et vendredi de 12h00 à 14h00)

[kriminalomsorgstilsynet@sivilrett.no](mailto:kriminalomsorgstilsynet@sivilrett.no)

[www.sivilrett.no/tilsynsradet-for-kriminalomsorgen](http://www.sivilrett.no/tilsynsradet-for-kriminalomsorgen)

**TILSYNSRÅDET FOR  
KRIMINALOMSORGEN**

v/ Statens sivilrettsforvaltning  
Postboks 2105 Vika, 0125 OSLO

FRANSK



## LE MANDAT DE TILSYNSRÅDET

Tilsynsrådet (le Conseil d'inspection / le Juge de l'application des peines) vérifie que Kriminalomsorgen (l'Administration pénitentiaire nationale) respecte bien les règles et les Droits de l'Homme en vigueur.

Tilsynsrådet doit inspecter et vérifier les conditions d'application de la détention préventive et/ou provisoire ainsi que de l'application des peines à l'extérieur des institutions pénitentiaires norvégiennes. Ceci concerne:

- La détention préventive à un lieu défini de résidence avec contrôle électronique.
- Exécution de la peine au domicile du condamné avec ou sans contrôle électronique.
- Peine de service civil ou d'amende
- Programme de désintoxication de stupéfiants avec contrôle judiciaire et programme contre la conduite en état d'ébriété
- Suivi de mise en liberté provisoire avec obligation de contrôle judiciaire

Parler avec Tilsynsrådet est volontaire (n'est pas obligatoire). Tilsynsrådet n'a pas d'accès au domicile privé à moins que le condamné, l'examiné ou l'amendé y consente.

Tilsynsrådet ne peut pas supprimer, lever, révoquer ou changer le contenu d'une décision judiciaire.

## CONTACT AVEC TILSYNSRÅDET

Vous pouvez contacter Tilsynsrådet (le Juge d'application des peines) concernant vos conditions d'exécution de peine à l'extérieur des institutions pénitentiaires norvégiennes (Friomsorgen). Les conversations téléphoniques avec Tilsynsrådet ne doivent pas être mises sous écoute et les correspondances par écrit ne seront pas relues.

**Tilsynsrådet est soumis au secret professionnel.**

Vous pouvez prendre contact avec Tilsynsrådet par téléphone, par courriel ou en nous écrivant une lettre. La famille et/ou les proches peuvent aussi prendre contact avec Tilsynsrådet.

Vous trouverez l'information de contact de Tilsynsrådet au dos de cette brochure.

